

Taxation and Sugar-Sweetened Beverages: Position of Dietitians of Canada

ABSTRACT

Dietitians of Canada recommends that an excise tax of at least 10–20% be applied to sugar-sweetened beverages sold in Canada given the negative impact of these products on the health of the population and the viability of taxation as a means to reduce consumption. For the greatest impact, taxation measures should be combined with other policy interventions such as increasing access to healthy foods while decreasing access to unhealthy foods in schools, daycares, and recreation facilities; restrictions on the marketing of foods and beverages to children; and effective, long-term educational initiatives.

This position is based on a comprehensive review of the literature. The Canadian population is experiencing high rates of obesity and excess weight. There is moderate quality evidence linking consumption of sugar-sweetened beverages to excess weight, obesity, and chronic disease onset in children and adults. Taxation of sugar-sweetened beverages holds substantiated potential for decreasing its consumption. Based on economic models and results from recent taxation efforts, an excise tax can lead to a decline in sugar-sweetened beverage purchase and consumption. Taxation of up to 20% can lead to a consumption decrease by approximately 10% in the first year of its implementation, with a postulated 2.6% decrease in weight per person on average. Revenue generated from taxation can be used to fund other obesity reduction initiatives. A number of influential national organizations support a tax on sugar-sweetened beverages.

(Can J Diet Pract Res. 2016;77:110)

(DOI: 10.3148/cjdpr-2016-008)

Published at dcjournal.ca on 16 May 2016.

RÉSUMÉ

Les diététistes du Canada recommandent qu'une taxe d'accise d'au moins 10 à 20 % soit appliquée sur les boissons avec sucre ajouté vendues au Canada en raison de l'impact négatif qu'ont ces produits sur la santé de la population et de la praticabilité de la taxation comme moyen de réduire la consommation. Pour obtenir un impact maximal, les mesures de taxation devraient être combinées à d'autres politiques, par exemple une augmentation de l'accès aux aliments sains et une diminution de l'accès aux aliments malsains dans les écoles, les services de garde et les installations de loisirs; des restrictions sur le marketing d'aliments et de boissons auprès des enfants; et des initiatives éducatives efficaces visant le long terme.

Cette prise de position se fonde sur une revue exhaustive de la littérature. La population canadienne présente des taux élevés d'obésité et de surpoids. Il existe des données probantes de qualité modérée associant la consommation de boissons avec sucre ajouté à l'apparition du surplus de poids, de l'obésité et de maladies chroniques chez les enfants et les adultes. Par ailleurs, une taxe sur les boissons sucrées a un impact sur la consommation. Selon certains modèles économiques et les résultats issus de récents efforts de taxation, une taxe d'accise peut mener à une diminution de l'achat et de la consommation de boissons avec sucre ajouté. En effet, une taxation allant jusqu'à 20 % peut entraîner une réduction de la consommation d'environ 10 % au cours de l'année suivant la mise en œuvre, ainsi qu'une diminution du poids de 2,6 % par personne, en moyenne. De plus, les recettes générées par la taxation peuvent être employées pour financer d'autres initiatives de réduction de l'obésité. D'autres organismes nationaux d'influence soutiennent également la taxation des boissons avec sucre ajouté.

(Rev can prat rech diétét. 2016;77:110)

(DOI: 10.3148/cjdpr-2016-008)

Publié au dcjournal.ca le 16 mai 2016.

Access the full position paper at www.dietitians.ca/taxation.

Accédez à l'énoncé de position au www.dietetistes.ca/taxe.